

- **Le cabinet d'avocats Lydian a été désigné de façon nébuleuse, estime l'opposition à la Ville de Bruxelles.**
- **Lydian aurait perçu plus de 800 000 euros pour gérer l'emphytéose du parking C du Heysel.**
- **La Ville de Bruxelles assure qu'il y a bien eu appel d'offres. Mais pas dans son chef.**

Stade national : une consultance jette le trouble

Ecolo et CDH soupçonnent un remake du Galantgate à Bruxelles-Ville

L'histoire démarre au moment de l'affaire Galant. Alors que la ministre fédérale MR de la Mobilité peinait à expliquer pourquoi aucune procédure de marché public n'avait été enclenchée à l'occasion de la désignation du cabinet d'avocats Clifford Chance dans le dossier du survol de Bruxelles, l'opposition communale de la Ville de Bruxelles a voulu vérifier si pareil manquement n'était pas survenu dans celui du futur stade national. C'est le cabinet Lydian, basé avenue du Port à Bruxelles, qui a été désigné pour accompagner la Ville dans cet ambitieux projet. Celui-ci repose sur un bail emphytéotique entre la Ville de Bruxelles et le consortium Ghelamco BAM pour la construction du stade.

Plus de 800000 euros

Hamza Fassi Fihri, conseiller communal CDH, a simplement demandé à l'administration de la Ville de lui fournir l'ensemble des documents officiels relatifs à la désignation de Lydian. Surprise, on ne trouve aucune

trace de mise en concurrence dans les documents fournis. Un PV des délibérations du collège des bourgmestre et échevins du 20 février 2014 atteste du choix du cabinet Lydian "en vue d'une consultation sur la procédure de cession [...] du terrain (parking C) appartenant à la Ville de Bruxelles et situé en Région flamande, à un consortium privé en vue d'y construire un stade". Cette décision autorise par ailleurs les services juridiques de la Ville à payer les honoraires de Lydian "étant entendu que ceux-ci seront remboursés ultérieurement" par la Région de Bruxelles-Capitale. "On ne sait pas qui a choisi le cabinet, il n'y a pas de cahier des charges, aucune trace de la consultation d'autres cabinets d'avocats dans le cadre d'une mise en concurrence et aucune motivation de ce choix", déplore Hamza Fassi Fihri. Il ne peut que conclure à l'absence de marché public.

Cette situation est d'autant plus surprenante que les montants engagés par la Ville de Bruxelles pour cette consul-

tance juridique sont exorbitants. Parmi les documents fournis par la Ville, trois PV attestent de la rémunération du cabinet Lydian. En février 2015, le service juridique de la commune libère 101246,56 euros pour les cabinets Lydian et Loyens&Loeff (consulté dans le dossier du réaménagement du plateau du Heysel). Le 19 mars 2015, 408 500 euros sont libérés pour les mêmes cabinets d'avocats. Le même jour, 21 629,27 euros sont octroyés à Lydian.

Ces montants entrent apparemment en contradictions avec le détail figurant dans le plan d'investissements 2015 de la Ville de Bruxelles. Une ligne budgétaire libellée "Nouveau stade – honoraires du cabinet Lydian" reprend le montant de 408 500 euros, augmenté de 413 000 euros. Total : 821 500 euros semblant être destinés au seul cabinet Lydian. Il va sans dire qu'un tel montant exige une mise en concurrence.

Explications jugées bancales

Entrant en possession de ces éléments ce jeudi matin, "La Libre" a contacté et le cabinet du bourgmestre Yvan Mayeur (PS) et celui de l'échevin des Sports, Alain Courtois (MR). Le second est le premier à réagir. C'est Francis Dubois, responsable de l'ASBL Euro2020 chargée par la Ville du dossier stade qui répond. "Tout a été fait dans les règles, explique-t-il. Trois cabinets d'avocats ont été consultés sous l'égide de l'Union belge de football, du Parc des expositions de Bruxelles et de l'ASBL Euro2020". Il y a donc bien eu mise en concurrence, assure-t-il. "Je ne comprends pas où est le problème, toutes les réponses à ces questions ont été données lors du conseil communal de la semaine dernière", conclut Francis Dubois en suggérant un contact avec Luc Symoens, secrétaire de la Ville de Bruxelles. Ce dernier confirmera la mise en concurrence, mais se montrera moins clair quant à

la nature des discussions du conseil communal qui s'était déroulé à huis clos.

"C'est faux, conteste Marie Nagy, conseillère communale Ecolo. Ma question portait sur un recours introduit par un consortium qui n'avait pas été retenu pour la construction du stade. Un recours gagné par le consortium et contre lequel la Ville était allée en appel. Les deux parties se sont arrangées pour abandonner les poursuites. Au conseil communal, il n'a jamais été question de la consultance de Lydian, nous souhaitions savoir si cet accord allait coûter de l'argent à la Ville." Cette version est également celle de Hamza Fassi Fihri qui s'interroge sur la délégation par la Ville de la procédure de désignation du cabinet Lydian à l'Union belge et consorts telle que présentée par Francis Dubois (et le porte-parole d'Yvan Mayeur). "Ce type de délégation doit faire l'objet d'une convention et d'un vote du conseil communal, ce qui n'est pas le cas, explique-t-il. Je demanderai cette convention si elle existe. Il faudra aussi qu'on m'explique pourquoi ce n'est pas la Ville, qui est adjudicataire et qui paye ce cabinet, qui a pris en charge cette procédure." Il écrira également à la tutelle régionale pour information.

Recontacté, Francis Dubois ne nous a pas communiqué le montant exact des honoraires de Lydian. Ecolo et CDH continueront de réclamer un peu de lumière dans ce nébuleux contrat de consultance juridique.

Mathieu Colley

Un projet à 300 millions dans un timing très serré

Le dossier du stade national défraye la chronique depuis ce jour de 2013 où le gouvernement bruxellois a pris la décision de choisir le parking C du Heysel pour la construction d'un nouveau stade national. Contesté, ce projet est né d'une part de la volonté de participer, en 2020, à l'Euro de football des villes et d'autre part de l'intention de la Ville de Bruxelles de raser le stade Roi Baudouin. Le vieux stade n'est actuellement plus aux normes UEFA et gêne les ambitions de la Ville sur le plateau du Heysel promis à un réaménagement complet.

Des partenaires multiples

La décision régionale avait débloqué le projet jusque-là assez hypothétique. Le parking C est propriété de la Ville de Bruxelles mais est situé en Flandre, sur le territoire de la commune de Grimbergen, ce qui nécessite une saine collaboration entre plusieurs acteurs publics: la Ville, la Région bruxelloise, la Flandre et la commune de Grimbergen. En outre, pour être rentable, une telle infrastructure doit pouvoir être exploitée toute l'année. Un club de

prestige doit donc s'y installer. Depuis quelques semaines, l'on sait que le Sporting d'Anderlecht a marqué son accord pour investir les lieux à l'horizon 2019 et y jouer ses matches à domicile. Hier soir, l'assemblée générale des actionnaires du club bruxellois était réunie, vraisemblablement pour entériner ce déménagement.

60 250

PLACES

C'est la capacité prévue du futur stade national.

Avant d'en arriver là, il aura fallu de longues et pénibles négociations financières avec le groupe Ghelamco, opérateur privé désigné par les autorités publiques pour construire le stade et l'exploiter par la suite. Dans le même temps, tous les acteurs, publics et privés, impliqués par ce projet doivent mettre les bouchées doubles pour dérouler toutes les procédures urbanistiques nécessaires à l'édification rapide du stade. L'Eurostadion aura une capacité de 60 250 places. Un parking de 10 000 à 12 000 places est prévu à proximité. L'ensemble doit coûter dans les 300 millions alors que les autorités se sont engagées à ce qu'aucun budget public ne serve à la construction proprement dite de l'édifice.

M. Co.